



Conditions générales de vente (CGV)

1. Généralité

1.1 Les présentes conditions de livraison sont obligatoires si elles sont déclarées applicables dans l'offre ou dans la confirmation de commande. D'autres conditions différentes du mandant ne sont valides que si elles ont été expressément acceptées par écrit par Schnegg Tools.

1.2 Si une disposition des présentes conditions générales s'avérait en tout ou en partie caduque, les parties contractantes remplaceront alors cette disposition par une disposition nouvelle se rapprochant le plus possible de l'objectif économique recherché.

1.3 Tous les accords et déclarations pertinentes des parties contractantes nécessitent la forme écrite pour être valables.

2. Volume des livraisons et prestations

Les livraisons et les prestations de Schnegg Tools sont indiquées dans la confirmation de commande, y compris les annexes éventuelles à celle-ci de manière limitative. Schnegg Tools est autorisée à procéder à des modifications générant des améliorations dans la mesure où elles n'entraînent pas d'augmentation de prix.

3. Prospectus, catalogues et documents techniques

Sans accords ultérieurs, les prospectus, les catalogues et les indications sur le site internet de Schnegg Tools n'ont pas de valeur contraignante. Les données des documents techniques ne sont obligatoires que si elles sont expressément garanties.

4. Prix

4.1 Tous les prix s'entendent – en l'absence d'un autre accord – nets, départ usine, sans emballage, en francs suisses librement disponibles, sans déductions quelles qu'elles soient.

4.2 Tous les frais supplémentaires, par exemple pour le fret, l'assurance, les autorisations d'exportation, d'importation, et autres autorisations ainsi que des certifications sont à la charge du mandant.

4.3 De même, le mandant doit supporter toutes sortes d'impôts (en particulier la TVA), redevances, taxes, droits de douane et similaires qui sont prélevés en rapport avec le contrat, ou les rembourser à Schnegg Tools contre un justificatif si celui-ci en a l'obligation de prestation.

5. Conditions de paiement

5.1 Le mandant doit effectuer les paiements conformément aux conditions de paiement convenues au domicile de Schnegg Tools, sans déduction d'escompte, frais, impôts, redevances, taxes, droits de douane et similaires. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facturation. L'obligation de paiement est remplie si le montant convenu a été mis à disposition de Schnegg Tools au domicile de Schnegg Tools.

5.2 Les délais de paiement convenus doivent aussi être respectés si le transport, la livraison ou l'acceptation de la livraison sont retardées ou rendues impossibles pour des motifs dont Schnegg Tools n'est pas responsable ou si des parties non essentielles manquent à la livraison ou si des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires et rendent pas impossible l'utilisation de la livraison.

5.3 Si le mandant ne respecte pas le délai de paiement convenu, il doit, sans avertissement, à compter de la date d'échéance, payer un intérêt qui s'applique aux taux d'intérêt usuels au domicile du mandant, cependant au moins 4% au-dessus du taux d'escompte respectif de la banque nationale suisse. L'indemnisation d'autres préjudices reste réservée.

6. Réserve de propriété

6.1 Schnegg Tools reste propriétaire de toutes ses livraisons jusqu'à ce qu'il ait reçu l'intégralité des paiements prévus au contrat.

6.2 Le mandant est tenu de coopérer à des mesures nécessaires à la protection de la propriété de Schnegg Tools en particulier, il donne les pleins pouvoirs à Schnegg Tools, à la conclusion du contrat d'achat, pour réaliser, au frais du mandant, l'inscription ou la prénotation de la réserve de propriété dans des registres ou des livres publics ou similaires conformément aux lois nationales concernées et pour effectuer toutes les formalités à cet égard.

6.3 Le mandant entretiendra les objets livrés à ses frais pendant la durée de la réserve de propriété et en faveur de Schnegg Tools, contre le vol, le bris, l'incendie, les inondations et d'autres risques. En outre, il prendra toutes les mesures afin que la prétention à la propriété de Schnegg Tools ne soit ni affectée, ni infirmée.

7. Délai de livraison

7.1 Schnegg Tools s'efforce de respecter le délai de livraison fixé dans la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si l'envoi est envoyé au mandant jusqu'à son expiration.

7.2 Le respect du délai de livraison est la condition préalable de l'exécution totale des obligations contractuelles par le mandant.

7.3 Le délai de livraison se prolonge proportionnellement si des obstacles surviennent et que Schnegg Tools ne peut les écarter malgré la diligence requise, indépendamment du fait qu'ils surviennent chez lui, le mandant ou un tiers. De tels obstacles sont par exemple des épidémies, une mobilisation, une guerre, une insurrection, des accidents d'exploitation importants, des accidents, des conflits sociaux, un retard de livraison ou une livraison défectueuse des matières premières nécessaires et des produits semi-finis, des mesures prises par les autorités civiles ou des omissions ainsi que des phénomènes naturels.

7.4 En cas de retard de livraison, le mandant n'a aucun droit à des dommages-intérêts ou à d'autres prestations autres que celles qui sont expressément mentionnées dans ce paragraphe 7 ou stipulées dans un accord séparé. Cette restriction ne s'applique pas à une intention délictueuse ou à une négligence grave de Schnegg Tools.

8. Reprise de marchandises

Pour des retours de marchandises usuels jusqu'à CHF 1000.-, nous devons imputer une réduction de 10% de la valeur de la marchandise, au minimum tout fois de CHF 30.- pour les dépenses de contrôle qui incombent Schnegg Tools. La marchandise, inclus l'emballage original, doit être en bon état. Pour la marchandise que Schnegg Tools ne tient pas en stock, les frais de transport chez le fournisseur sont à la charge du mandant. Pour des valeurs de reprise supérieures, il convient d'obtenir au préalable l'accord de Schnegg Tools. Les réalisations spécifiques sont exclues de toute reprise.

9. Emballage

L'emballage est facturé séparément par Schnegg Tools et n'est pas repris.

10. Transfert des profits et des risques

10.1 Les profits et les risques sont transférés au mandant au plus tard au départ de la livraison.

10.2 Si l'envoi est retardé à la requête du mandant ou pour d'autres motifs dont Schnegg Tools n'est pas responsable, le risque est transféré à la date prévue à l'origine pour la livraison. A partir de cette date, les livraisons sont stockées et assurées aux frais et aux risques du mandant.

11. Envoi, transport et assurance

11.1 Des souhaits spéciaux concernant l'expédition, le transport et l'assurance doivent être portés à la connaissance de Schnegg Tools en temps voulu. Le transport est effectué aux frais et aux risques du mandant.

11.2 L'assurance couvrant les dommages de toute sorte doit être souscrite par le mandant.

11.3 Les réclamations relatives à l'expédition ou au transport doivent être adressées sans tarder par le mandant au dernier transporteur à la réception de la livraison ou des documents de fret.

12. Vérification et acceptation des livraisons

12.1 Le mandant doit vérifier les livraisons dans les 8 jours suivant leur réception et informer Schnegg Tools par écrit des vices éventuels dans le même délai. S'il omet ceci, les livraisons sont réputées acceptées.

12.2 Schnegg Tools doit éliminer aussi rapidement que possible les vices indiqués conformément au paragraphe 12.1 – ou – selon son choix – remplacer les marchandises défectueuses.

12.3 Le mandant n'a aucun droit et aucune prétention pour des vices de quelque sorte que ce soit sur les livraisons, autres que les droits et prétention expressément indiqués aux paragraphes 12 et 13.

13. Garantie, responsabilité en cas de vices

13.1 Le délai de garantie est des 12 mois. Il commence avec le départ des livraisons de l'usine. Pour les marchandises remplacées ou réparées, le délai de garantie commence à courir de nouveau et dure 12 mois à compter de l'envoi par Schnegg Tools. La garantie s'éteint précocement si le mandant ou des tiers entreprennent des modifications ou des réparations non conformes ou si le mandant, en cas de survenue d'un vice, ne prend pas immédiatement toutes les mesures adaptées par atténuer ce dommage et ne donne pas l'opportunité à Schnegg Tools d'éliminer le vice.

13.2 Sont exclus de la garantie et de la responsabilité de Schnegg Tools les dommages survenus de façon non démontrable en raison d'un mauvais matériau, d'une conception défectueuse ou d'une exécution défectueuse, par exemple suite à une usure naturelle, un entretien défectueux, un non-respect des instructions de service, une utilisation excessive, un consommable inadapté, des influences chimiques ou électrolytiques ainsi que pour d'autres motifs dont Schnegg Tools n'est pas responsable.

13.3 Le mandant a exclusivement droit à un dédommagement ou une réparation des marchandises défectueuses. Le mandant n'a pas droit à d'autres prétentions, particulièrement à une indemnisation des dommages ou des dommages consécutifs aux défauts. En aucun cas le mandant ne peut prétendre à la réparation de dommages non survenus sur l'objet même de la livraison, notamment une interruption de la production, des pertes d'exploitation, une perte de commandes, un manque à gagner, ainsi que d'autres dommages directs ou indirects. L'exclusion de responsabilité ne s'applique pas à une intention délictueuse ou une négligence grave de Schnegg Tools. Du reste, cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas dans la mesure où un droit coercitif s'y oppose.

14 Réalisations spécifiques

Pour des raisons techniques de production nous nous réservons le droit de livrer la quantité commandée avec une marge de tolérance de plus ou moins 10% (au moins 1 pièce).

15 Juridiction et droit applicable

15.1 La juridiction pour le mandant et Schnegg Tools est le siège social de Schnegg Tools. Ce dernier est cependant autorisé à poursuivre en justice le mandant à son domicile.

15.2 La relation juridique est exclusivement soumise au droit du commerce national de Schnegg Tools. Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquent pas.

En passant la commande le mandant accepte les conditions générales de vente de Schnegg Tools.

Schnegg Tools SA, CH - 2563 Ipsach révisé 11/2016

Nous nous réservons le droit d'apporter en tout temps des modifications de la teneur et de l'étendue de ces conditions générales. Les modifications seront communiquées au mandant par leur publication sur www.schnegg-tools.ch.